

L'Enac s'engage pour la sécurité des vols de drones | Le Net Expert Informatique



L'Enac s'engage pour la sécurité des vols de drones

La sécurité des vols de drones est prise très au sérieux par les instituts de recherche. L'École nationale de l'Aviation civile (Enac) s'engage pour le progrès des systèmes de détection.

Gautier Hattenberger est l'un des six enseignants-chercheurs du laboratoire de recherche sur les drones, à la célèbre Enac, l'École nationale de l'aviation civile de Toulouse. Dans son labo, créé en 2005, il conçoit des machines, et enseigne la conception des drones à des élèves ingénieurs.

Comment percevez-vous l'émergence des drones civils, de plus en plus à la mode et désormais à la portée de tous ?

Au début de notre laboratoire, en 2005, les drones étaient encore très compliqués à construire, à concevoir. Il n'y avait que des avions dits de «modélisme», qui nécessitent des pistes et beaucoup d'espace pour voler. Vers 2008, certaines pièces électroniques ont atteint des tailles tellement petites, que les drones télé commandés sont devenus plus légers, plus faciles à piloter. Et les drones à décollage vertical, avec leurs rotors multiples, se sont développés. En gros, aujourd'hui, l'électronique fait presque tout, notamment dans les phases de décollage et d'atterrissage.

Les drones se sont retrouvés au centre de l'actualité : survols de centrales nucléaires, d'une école juive à Toulouse, de certains quartiers de Paris. Est-il possible de détecter rapidement le pilote de ces engins ?

Les systèmes actuels sont en phase de développement. L'Enac a d'ailleurs répondu à un appel à projets de l'Agence nationale pour la recherche, pour participer au développement de systèmes, qui pourront être radars, thermiques, sonores. Nous pourrions participer à une telle expérience en simulant une incursion de drone. Cet appel à projets montre bien que les autorités prennent très au sérieux la menace potentielle que peut représenter un drone mal utilisé.

Quelle est la réglementation actuelle pour faire voler un drone ?

Elle est très stricte et encadrée par la Direction générale de l'aviation civile. En gros, il faut beaucoup d'autorisations et d'habilitations. Le survol des zones habitées est interdit. Les opérateurs doivent figurer sur une liste qui mentionne notamment la nature de l'activité, le scénario de mission, le constructeur et le modèle de drone utilisé. Les pilotes doivent avoir obtenu une certification officielle et disposer d'une déclaration de niveau de compétence. Les autorisations de vol passent par le dépôt préalable auprès de la préfecture.

Des élèves spécialistes

Dès la rentrée prochaine, les élèves en cursus «ingénieur» à l'École nationale de l'aviation civile (Enac) suivront des cours dédiés spécifiquement aux drones. Le cursus actuel permet déjà aux élèves d'appréhender cette technologie, mais la formation à venir sera encore plus poussée. Elle permettra notamment aux élèves d'intégrer les sociétés conceptrices de drones, comme cela a déjà été le cas pour un élève de l'Enac, engagé par la société toulousaine Delair Tech à sa sortie de l'école.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <http://www.ladepeche.fr/article/2015/04/30/2096784-enac-engage-securite-vols-drones.html>